
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la Salle communautaire du 771 chemin de la Beauce le 5 décembre 2023, à compter de 20h00.

Sont présents :

Mesdames les conseillères Valérie Beurivage Vincent, Pascale Renzo Charbonneau, Messieurs les conseillers, Daniel Jacques et Claude Lacasse formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Absence motivée :

Le conseiller Monsieur Bruno Napert.

Madame Pénélope Larose, directrice générale et greffière-trésorière, assure le greffe.

1- OUVERTURE DE LA SESSION

À 20h00 monsieur le maire, Daniel Plouffe, constate le quorum et déclare la session ouverte.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-12-118

Il est proposé par la conseillère, Valérie Beurivage-Vincent, appuyé par le conseiller, Claude Lacasse et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2023
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 7 novembre 2023 : suivi
 - b) Lecture et adoption des comptes
 - c) Dépôt de documents
 - d) Recrutement adjointe à la direction générale – Nomination - Entente
 - e) Calendrier 2024 des séances du Conseil – Adoption
 - f) Fermeture des bureaux pour le congé des fêtes - Adoption
 - g) ADMQ - FQM – UMQ – Adhésion 2024
 - h) Octroi d'une prime de départ pour l'employé n° 400 - Adoption
 - i) Proposition de délimitation des circonscriptions électorales - Adoption
 - j) Règlement n° 255-2 modifiant le règlement n° 255 régissant les procédures des assemblées du conseil, séances de travail et caucus – Adoption
 - k) Fermeture de la marge de crédit 0110163-MC2 – Adoption
 - l) Calendrier de conservation pour les archives - Adoption
 - m) Organisation du marché de Noël - Motion de félicitations
- 5) BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
 - a) Rapport du représentant
- 6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
 - b) Rapport du représentant
- 7- VOIRIE ET AQUEDUC
 - a) Rapport du représentant

8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport du représentant

9- ENVIRONNEMENT

a) Rapport du représentant

10- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

11- LOISIRS

a) Rapport du représentant

12- AUTRES DOSSIERS

13- CORRESPONDANCE

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

3- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2023 – ADOPTION

2023-12-119

Il est proposé par la conseillère Pascale Renzo Charbonneau, appuyé par le conseiller Daniel Jacques et unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2023, tel que déposé.

ADOPTÉE

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 7 novembre 2023

La directrice générale mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

b) Lecture et adoption des comptes

2023-12-120

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes payés et à payer pour le mois de novembre 2023 au montant de 68 238,56\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Valérie Beurivage-Vincent, appuyé par la conseillère Pascale Renzo Charbonneau et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes en date du 5 décembre 2023 au montant de 68 236,56\$ soit approuvée.

ADOPTÉE

c) Dépôt de documents

Aucun document n'est déposé.

d) Recrutement adjointe à la direction générale – Nomination - Entente

2023-12-121

CONSIDÉRANT la période de recrutement complétée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Jacques, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

DE nommer madame Josée Domenicano au poste d'adjointe à la direction générale;

D'AUTORISER la directrice générale à signer l'entente conclue à cet effet ;

D'AUTORISER la directrice générale à demander à Visa Desjardins d'émettre une carte de crédit au montant de 1 000\$;

DE FIXER la date d'entrée en fonction au lundi 4 décembre 2023.

ADOPTÉE

e) Calendrier 2024 des séances du Conseil – Adoption

2023-12-122

CONSIDÉRANT que l'article n°148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par la conseillère, Valérie Beurivage-Vincent et résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024, qui se tiendront le premier mardi du mois, sauf exception, et qui débiteront à 19h00 :

| | | | |
|-------------|-------------|------------|------------|
| 16 janvier | 6 février | 5 mars | 2 avril |
| 7 mai | 4 juin | 2 juillet | 6 août |
| 3 septembre | 1er octobre | 5 novembre | 3 décembre |

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

f) Fermeture des bureaux – Congés des fêtes

2023-12-123

CONSIDÉRANT la période des fêtes de Noël et du jour de l'an 2023-2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Pascale Renzo Charbonneau, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

DE FERMER les bureaux de la Municipalité pour la période du congé des fêtes, entre le 25 décembre 2023 et le 4 janvier 2024 inclusivement.

Qu'un avis public soit affiché aux endroits prévus pour informer la population.

ADOPTÉE

g) ADMQ - FQM – UMQ – Renouvellement de l'adhésion 2024

2023-12-124

CONSIDÉRANT que l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) est la source de référence et d'accompagnement des directeurs généraux et greffiers-trésoriers du Québec ;

CONSIDÉRANT le rôle de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans la défense des intérêts des municipalités qui en sont membres et le soutien de la Fédération par des activités de formation ;

CONSIDÉRANT l'importance des dossiers actuellement en négociation avec le gouvernement du Québec et la position de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans ces négociations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Jacques, appuyé par la conseillère, Valérie Beurivage-Vincent et unanimement résolu :

DE RENOUVELER les adhésions suivantes :

Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) 1 000,00 \$ avant taxes ;
Fédération québécoise des municipalités (FQM) 1 276,79 \$ avant taxes ;

Union des municipalités du Québec (UMQ)

192,00 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

h) Octroi d'une prime de départ pour l'employé n° 400 – Adoption

2023-12-125

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de l'employé n°400 ayant cumulé plus de vingt (20) années de services au sein de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que l'employé n'a cotisé à aucun fond de retraite pour la durée de son emploi à la municipalité ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite souligner le travail remarquable de l'employé ;

CONSIDÉRANT que pour se faire, le conseil souhaite octroyer un montant à titre d'allocation de retraite à l'employé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Pascale Renzo Charbonneau, appuyé par la conseillère, Valérie Beurivage-Vincent et unanimement résolu :

D'OCTROYER un montant de 10 000 \$ à titre d'allocation de retraite, à l'employé n° 400.

ADOPTÉE

i) Règlement n°255-2 modifiant le règlement n°255 régissant les procédures des assemblées du conseil, séances de travail et caucus – Adoption

2023-12-126

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2023 ainsi que le dépôt du projet de règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Jacques, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

D'ADOPTER le Règlement n° 255-2 régissant les procédures des assemblées du conseil, séances de travail et caucus.

ADOPTÉE

j) Proposition de délimitation des circonscriptions électorales - Adoption

2023-12-127

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi électorale (RLRQ, chapitre E-3.3), la Commission de la représentation électorale doit revoir la carte électorale toutes les deux élections générales ;

CONSIDÉRANT que la délimitation des circonscriptions proposée dans le rapport préliminaire de la Commission vise à assurer la représentation effective des électrices et des électeurs;

CONSIDÉRANT que l'analyse de la population électorale démontre que la croissance démographique et sa répartition entre les régions du Québec ont évolué depuis 2014 dont notamment dans la grande région de Montréal, où les mouvements de population se sont accélérés vers ses couronnes immédiates et éloignées;

CONSIDÉRANT que la proposition de délimitation modifie 55 des 125 circonscriptions électorales situées dans 9 régions électorales du Québec;

CONSIDÉRANT que depuis novembre 2014, toutes les circonscriptions de la Montérégie ont enregistré une hausse de leur nombre d'électrices et d'électeurs;

CONSIDÉRANT que la délimitation des circonscriptions proposée prévoit transférer dans la circonscription de Richelieu la ville de Contrecoeur qui fait actuellement partie de la circonscription de Verchères;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville considèrent que ce retrait va à l'encontre du principe de communauté naturelle décrit à la section 1.4.2 du rapport préliminaire de la Commission;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil souhaitent que la circonscription reste inchangée pour les raisons suivantes :

- La circonscription de Verchères correspond au territoire de la MRC de Marguerite-D'Youville;
- La MRC et la circonscription électorale de Verchères sont complètement incluses dans le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);
- La circonscription de Richelieu est complètement à l'extérieur de la Communauté métropolitaine de Montréal;
- La croissance démographique de la circonscription de Verchères sera limitée dans les prochaines années, faute d'espace pour se développer;
- Plusieurs structures sociocommunautaires ont été développées à l'échelle de la MRC, soit la communauté d'appartenance;

CONSIDÉRANT le projet de mémoire déposé aux membres du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Valérie Beurivage-Vincent, appuyé par la conseillère Pascale Renzo Charbonneau et unanimement résolu :

DE DEMANDER à la Commission de la représentation électorale de conserver le territoire de la ville de Contrecoeur dans la circonscription de Verchères ;

D'ADOPTER le projet de mémoire préparé à cet effet ;

D'ACHEMINER copie certifiée conforme de la présente résolution à la Commission de la représentation électorale, aux municipalités de la MRC ainsi qu'à la députée de Verchères et ministre responsable de la région de la Montérégie, Mme Suzanne Roy.

ADOPTÉE

k) Fermeture de la marge de crédit 0110163-MC2 – Adoption

2023-12-128

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite procéder à la fermeture de la marge de crédit ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit fournir une résolution à l'institution financière l'autorisant à faire la fermeture de la marge de crédit ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Jacques, appuyé par la conseillère Valérie Beurivage-Vincent et unanimement résolu :

D'AUTORISER la directrice générale à demander à la Caisse Desjardins pour et au nom de la Municipalité de Calixa-Lavallée de fermer la marge de crédit.

ADOPTÉE

l) Calendrier de conservation pour les archives – Adoption

2023-12-129

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Calixa-Lavallée est un organisme public visé au paragraphe 4° de l'annexe de cette loi ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Calixa-Lavallée n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Pascale Renzo Charbonneau, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la municipalité de Calixa-Lavallée.

ADOPTÉE

m) Organisation du marché de Noël – Motion de félicitations

2023-12-130

CONSIDÉRANT le dévouement du comité de bénévoles qui ont organisé un marché de Noël qui s'est tenu le 2 décembre dernier ;

CONSIDÉRANT que la réalisation de cet événement permet à la population de connaître ses artisans et commerçants locaux ainsi que de se rassembler ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Valérie Beurivage Vincent, appuyé par la conseillère Pascale Renzo Charbonneau et unanimement résolu :

QUE la présente motion soit transmise au comité organisateur du marché de Noël.

QUE le conseil municipal de Calixa-Lavallée adresse une motion de félicitations à l'égard de tous les bénévoles qui ont participé à la réussite de cet événement.

ADOPTÉE

5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Monsieur Claude Lacasse mentionne que la génératrice est officiellement en fonction.

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Monsieur Daniel Jacques mentionne que nous avons reçu le rapport du service de Police concernant les infractions survenues sur la route entre le 1^{er} juillet et 30 septembre 2023.

7- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

Le Maire Monsieur Daniel Plouffe mentionne que la signalisation a été installée conformément à l'adoption du Règlement 246-6 modifiant les limites de vitesse.

8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport du représentant

Le conseiller Monsieur Bruno Napert était absent.

9- ENVIRONNEMENT

a) Rapport du représentant

Le conseiller Monsieur Claude Lacasse n'a rien à signaler de particulier.

10- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

La conseillère Madame Valérie Beurivage Vincent mentionne que le marché de Noel a connu un franc succès.

11- LOISIRS

a) Rapport du représentant

La conseillère Madame Pascale Renzo Charbonneau mentionne que nous sommes toujours à la recherche d'un soumissionnaire afin d'effectuer les travaux de déneigement et d'entretien de la patinoire. Nous avons transmis un nouvel avis public se terminant le mercredi 20 décembre prochain à 11h30 am afin de recevoir des soumissions de personnes intéressées.

12- AUTRES DOSSIERS

Il n'y a aucun autre dossier à présenter.

13- CORRESPONDANCE

Il n'y a aucune correspondance.

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre une période de questions pour le public. Il n'y a aucune question.

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2023-12-131

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Daniel Jacques, appuyé par La conseillère Madame Pascale Renzo Charbonneau et unanimement résolu que la présente session soit levée à 20h10.

ADOPTÉE

Daniel Plouffe
Maire

Pénélope Larose
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

L'assemblée est close.

Je, Daniel Plouffe, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Plouffe
Maire

Je, Pénélope Larose, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Pénélope Larose
Directrice générale et secrétaire-trésorière